



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/33/106
15 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 et 59 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE
DEVELOPPEMENT

Incidences financières du projet de résolution publié sous
la cote A/C.2/33/L.87

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. A sa 62ème séance, le 14 décembre 1978, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/33/L.87, après avoir examiné l'état des incidences financières dont elle était saisie (A/C.2/33/L.98).
2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer, entre septembre 1979 et avril 1980, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), une Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives qui, sur la base des travaux du troisième Groupe spécial d'experts, négocierait, en prenant toutes les décisions nécessaires à son adoption, un ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives préjudiciables au commerce international, en particulier au commerce des pays en développement, et au développement économique de ces pays, y compris une décision quant au caractère juridique des principes et des règles.
3. Comme il est stipulé aux paragraphes 7 et 8 du projet de résolution, la Conférence se tiendrait à Genève et ses langues seraient celles qui sont utilisées à l'Assemblée générale et dans ses grandes commissions. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où la session durerait quatre semaines et où il faudrait établir 100 pages de documentation avant la session, 100 pages après la session, et 10 pages par jour pendant la session, le coût estimatif des services de conférence s'élèverait à 504 087 dollars. Ce coût estimatif a déjà été indiqué à titre

78-31711

/...

F = R P.

d'information dans l'état des incidences administratives et financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement en tant qu'incidence supplémentaire possible, sous réserve de la décision de l'Assemblée générale; il figure à l'alinéa b ii) du tableau récapitulatif contenu dans l'annexe II de ce document (A/C.5/33/52, par. 19 et 27).

4. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution, le Secrétaire général serait également prié d'inviter les représentants des organisations qui ont reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices à participer à la Conférence en cette qualité conformément aux résolutions 3237 (XXIX) et 31/152 de l'Assemblée, en date des 22 novembre 1974 et 20 décembre 1976, et d'inviter les représentants des mouvements de libération nationale reconnus dans sa région par l'Organisation de l'unité africaine à participer à la Conférence en qualité d'observateurs conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1974. L'application des dispositions des paragraphes 4 et 5 du projet de résolution entraînerait des frais de voyage dont le coût est estimé à 17 160 dollars, ce qui nécessiterait l'ouverture d'un crédit additionnel au chapitre 11A (CNUCED) du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979.

5. Toutefois, comme il n'a pas encore été décidé si la Conférence se tiendrait en 1979 ou en 1980, il n'est pas nécessaire d'étudier au stade actuel s'il faudra ouvrir des crédits additionnels en 1979 pour couvrir les dépenses visées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus. En conséquence, si la Conférence se tenait effectivement en 1979, ces dépenses seraient inscrites, au besoin, au chapitre 23B (Service des conférences, Genève) et au chapitre 11 (CNUCED) du rapport définitif sur l'exécution du budget.

SERVICES DE CONFÉRENT A FOURNIR

<u>Conférence de négociation sur les pratiques commerciales restrictives, Genève, quatre semaines (1979 ou 1980)</u>	<u>Nombre de fonction- naires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier</u>	<u>Coût total</u>
				(Exprimé en dollars)
<u>Interprétation</u> (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)				299 096
Traitements	49	28	218	
<u>Documentation</u>				
Avant la session (100 pages - anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)				<u>44 772</u>
Traitements :				
Traduction	5	28	161	22 540
Révision	2	28	181	10 136
Dactylographie	6	28	72	12 096
Pendant la session (200 pages - anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)				<u>87 528</u>
Traitements :				
Traduction	10	28	161	45 080
Révision	4	28	181	20 272
Dactylographie	11	28	72	22 176
Après la session (100 pages - anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)				<u>44 772</u>
Traitements :				
Traduction	5	28	161	22 540
Révision	2	28	181	10 136
Dactylographie	6	28	72	12 096
<u>Reproduction</u>				<u>8 133</u>
<u>Distribution</u>				<u>3 900</u>
<u>Autre personnel de conférence</u>				<u>15 886</u>
Préposés aux salles de conférence	6	26	47	7 332
Gardes	2	26	47	2 444
Techniciens : interprétation simul- tanée	3	26	47	3 666
enregistrement sonore	2	26	47	2 444
Total				<u>504 087</u>
